



Convention collective metallurgie 2024

Par PETITEPERLE89

Bonjour,

Suite aux nouvelles dispositions prises concernant la nouvelle convention métallurgie, ma secrétaire de direction m'a posé un descriptif de l'emploi sur mon bureau, avec l'annexe 6 des barèmes uniques de salaires hiérarchiques : JE N'AI AUCUNE EXPLICATION DE MA HIERARCHIE sur ce document !!

Pouvez vous m'aider a y voir plus clair s'il vous plait ? Je vois que je suis désormais en groupe d'emploi F et classe d'emploi 12. A quoi cela correspond ? Je fais 30,30 h /semaine et tout est indiqué pour une base de 35 h/ semaine soit 151.66.

il y a également un tableau joint indiquant des salaires minima hiérarchiques en fonction de l'ancienneté mais celles-ci s'arrête à " a partir de 4 ans jusqu'à 6 ans d'ancienneté"

ans et personnellement j'ai sept ans et 3 mois d'ancienneté et aucune somme ne correspond à mon cas.

Help !!! merci par avance